



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Article 1 - Généralités

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de AeroMapping Solutions et de son client.

La signature d'un devis, l'envoi d'un bon de commande ou tout autre support faisant état d'une commande auprès de AeroMapping Solutions vaut acceptation des conditions générales de vente. Ces conditions générales de ventes s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des services proposés par la société AeroMapping Solutions. La société se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente, en fonction des négociations menées avec le client, par l'établissement de conditions de vente particulières.

Article 2 - Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous les produits et services vendus par AeroMapping Solutions.

Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre AeroMapping Solutions et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison.

Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente ne pourra être admise sans accord express et préalable de AeroMapping Solutions.

Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posée par le client, dans ses propres conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à AeroMapping Solutions, quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance.

Article 3 - Commandes

Tout bon de commande faisant état de l'accord du client ou tout devis portant la mention "bon pour accord" ou tout autre document faisant état d'une commande auprès de AeroMapping Solutions sera réputé ferme et définitif dès sa réception par AeroMapping Solutions.

Les devis établis par AeroMapping Solutions sont valables pendant une durée de trente (30) jours francs.

Article 4 - Tarifs

Les tarifs des prestations ou produits vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande ou d'acceptation du devis par le client. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes.

En conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande ou de l'acceptation du devis par le client.

AeroMapping Solutions s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toutefois, AeroMapping Solutions s'engage à facturer les prestations et produits commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Toute commande est enregistrée par l'accord d'un devis signé par le client et acceptation d'AeroMapping Solutions par accusé de réception.

Article 5 - Conditions de règlement

Le règlement s'effectue pour 30% à la commande et le solde avant la livraison des données numériques ou à réception de facture pour toutes autres prestations ou produits.

Article 6 - Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par traite directe, par virement ou par chèque.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 7 - Défaut de paiement et pénalités de retards

En cas de défaut de paiement des prestations ou produits livrés, toute somme non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit une pénalité de retard de trois (3) fois le taux d'intérêt légal de l'année en cours (Loi 2008-776 du 04 août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement (Décret 2012-1115 du 02 octobre 2012) sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des prestations ou produits.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Dans le cas où AeroMapping Solutions devrait faire appel à un tiers pour récupérer une créance, des frais de recouvrement seront imputés au mauvais payeur. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée (La clause pénale prévoit des frais de l'ordre de 15% du montant TTC de la créance, avec un minimum forfaitaire de trois cents (300) euros par créance).

Article 8 - Délais de livraison

AeroMapping Solutions s'engage par la présente à une simple obligation de moyen quant au respect des dates de livraison.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Toutefois, les retards éventuels qui pourraient être imputables à AeroMapping Solutions ne donneront pas droit au client d'annuler ou de refuser la conception et l'exécution du projet ou des prestations désignées sur les documents commerciaux et n'ouvriront pas droit à des dommages et intérêts.

La livraison du projet, de produits ou de prestations désignés sur les documents commerciaux ne peuvent intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers AeroMapping Solutions.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, AeroMapping Solutions prend le maximum de précautions pour la protection de ses envois, néanmoins, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire qui devra contrôler le colis dès réception et émettre le cas échéant les réserves nécessaires pour bénéficier des garanties offertes par le transporteur qui supportera seul les éventuelles avaries. Les frais de port, d'emballages, de douanes, taxes d'importation et plus généralement tous les frais autres que ceux explicitement indiqués comme pris en charge par AeroMapping Solutions, sont à la charge du client.

Sauf garantie expresse écrite, les délais de livraison sont indicatifs et ne sauraient constituer un engagement ferme de livrer à date fixe.

Article 9 - Réserve de propriété

La société AeroMapping Solutions conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société AeroMapping Solutions se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Article 10 - Litige ou réclamation

Tout litige ou réclamation devra être communiqué par le client par lettre recommandée avec AR à AeroMapping Solutions dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la date de réalisation d'une prestation ou de livraison des marchandises ou fichiers numériques.

Aucune réclamation ou litige ne pourra être pris en compte passé ce délai.



Article 11 - Annulation

Toute commande acceptée et annulée au moyen d'un outil laissant une trace écrite adressée à AeroMapping Solutions, sous réserve de la délivrance en retour d'un accusé de réception, sans respect d'un préavis de soixante douze (72) heures avant l'exécution du projet commandé sera facturée dans son intégralité.

Toute commande acceptée ayant fait l'objet du versement d'un acompte ne pourra être annulée, sauf cas de force majeure ou accord express.

AeroMapping Solutions sera en droit de facturer l'intégralité du prix à titre de dédommagement, sans altérer ses capacités à poursuivre pour demander l'obtention de dommages et intérêts dans le cas où un préjudice d'un montant supérieur à la commande serait démontré.

Article 12 - Force Majeure

La responsabilité de la société AeroMapping Solutions ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

Article 13 - Obligations et responsabilités de AeroMapping Solutions

13-1 Obligations

AeroMapping Solutions s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture de prestations de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. AeroMapping Solutions ne répond que d'une obligation de moyens.

Les fichiers numériques d'AeroMapping Solutions sont conservés dans les meilleures conditions de sécurité, toutefois, AeroMapping Solutions peut refuser une nouvelle commande dans le cas exceptionnel d'une destruction ou d'une altération involontaire survenue à un fichier numérique.

AeroMapping Solutions s'engage à conserver et à remettre à ses clients une copie des fichiers numériques originaux pendant une durée maximale d'un (1) mois, délai au delà duquel le client devient seul responsable de la conservation de ses données.

13-2 Limitations

Les réparations dues par AeroMapping Solutions en cas de défaillance qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients.

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge d'AeroMapping Solutions si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le client à AeroMapping Solutions pour le produit ou la prestation considérée ou facturée au client par AeroMapping Solutions ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du produit ou de la prestation pour laquelle la responsabilité d'AeroMapping Solutions a été retenue.

Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Article 14 - Usage des signes distinctifs respectifs des parties

14-1 Signe distinctif d'AeroMapping Solutions

Le client s'interdit de faire état d'une quelconque collaboration avec AeroMapping Solutions et d'utiliser sur quelque support et de quelque manière que ce soit, notamment sans caractère limitatif par citation ou reproduction la dénomination sociale, le nom commercial, les marques, logos ou tout autre signe distinctif de AeroMapping Solutions auprès de tiers sans l'autorisation préalable et écrite de ce dernier.

14-2 Signes distinctifs du client

Pour les besoins de son activité, AeroMapping Solutions peut être amené à faire savoir qu'il a collaboré, est conseil ou a fourni des produits à son client en ne mentionnant toutefois que la nature des services rendus (des précisions sur le contexte général des services ou sur les prestations elles-mêmes ne seraient apportées que dans la mesure où celles-ci seraient tombées dans le domaine public).

En conséquence, le client autorise expressément AeroMapping Solutions à citer son nom accompagné éventuellement de son logo.

Article 15 - Attribution de juridiction, dispositions générales et droit applicable

En cas de clause contraire ou contradictoire avec les présentes conditions générales de vente, il est d'un commun accord spécifié que les conditions générales de vente ci-dessus prévaudront seules.

15-1 Modification des conditions générales

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par AeroMapping Solutions. Toute modification de ces conditions générales de vente sans l'accord écrit d'AeroMapping Solutions est nulle.

Les conditions générales applicables à l'utilisateur sont celles en vigueur au jour de sa commande.

15-2 Droit applicable et juridictions compétentes

La langue du contrat est le français, soumis au droit français, toute version disponible en langue étrangère n'a qu'une valeur informative.

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français et de la compétence exclusive des juridictions françaises.

15-3 Règlement amiable des litiges

Sauf disposition d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales pourront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation d'AeroMapping Solutions en vue d'un règlement amiable. Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour tenter les actions judiciaires.

15-4 Divisibilité

La nullité d'un article des présentes conditions générales, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres articles qui garderaient leur portée et continueraient à produire leur effet.

Dans ce cas, les parties devraient dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant autant que possible à l'esprit et à l'objet des conditions contractuelles.

15-5 Non renonciation

Le fait, pour les parties, de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir du reste des conditions générales.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de la société AeroMapping Solutions ci dessus reproduites.